

Association Lékartan
3 bis rue de la Tour de Guise
37000 TOURS

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 Janvier 2017

Le 23 Janvier 2017 à 20h30 heures, les membres du conseil d'administration de *Lékartan* se sont réunis.

Sont Présents :

- *Simon Galopin, Président*
- *Romain Jolly, Vice-Président*
- *Thomas Lesage, Secrétaire*
- *Simon Lorriot, Trésorier*
- *Bastien Poignant, membre du CA*
- *François Lerenardi, membre du CA*

Les différents objets traités sont :

1/ Choix d'une banque :

A/ Samedi 28 janvier visite du Crédit Mutuel des Halles de Simon Lorriot et Simon Galopin, pour voir les possibilités et éventuellement ouvrir un compte.

B/ orientation des négociations :

- Simon Galopin voudrait qu'on ait une assurance si on organise des évènements
- Si on utilise leur logo, que peut-on avoir en retour ?
- Coût du compte, chéquier, etc...

2/ Réflexion préliminaire du règlement de fonctionnement :

A/ Fixation de la cotisation :

- Membres actifs : 30 euros (voté à l'unanimité)
- Adhérent : 15 euros (voté à l'unanimité)

B/ Il y aura précision des statuts et des postes dans le règlement de fonctionnement.

C/ Idée sur groupes de cas clinique : qu'à une fréquence régulière quelconque membre puisse proposer un cas clinique dont il se sent la nécessité ou l'envie de discuter avec d'autres personnes. Les autres membres peuvent s'inscrire à ce groupe.

3/ Préparation de la première rencontre :

3 Mars, rencontre officielle :

Lieu de rencontre fixé au Kaa.

Permanences au Kaa les Vendredi 3 et 10 février, 19h30.

L'un de nous ira réserver des tables cette semaine.

La présente séance du conseil d'administration est close le 23 mai 2017 à 22h15.

Signature

Simon Galopin,
Président

Signature

Thomas Lesage,
Secrétaire Général

PV

3 points à traiter :

1/ choix d'une banque :

A/ samedi 28 janvier visite du Crédit Mutuel des Halles de Simon Lorriot et Simon Galopin, pour voir les possibilités et éventuellement ouvrir un compte.

B/ orientation des négociations :

- Simon G voudrait qu'on ait une assurance si on organise des évènements
- si on utilise leur logo, que peut-on avoir en retour ?
- coût du compte, chéquier, etc...

2/ Réflexion préliminaire du règlement de fonctionnement :

A/ Cotisation :

- Membres actifs : 30 euros (unanimité)
- Adhérent : 15 euros (unanimité)

B/ il y aura précision des statuts et des postes dans le règlement de fonctionnement.

C/ idée sur groupes de cas clinique (Romain) : qu'à une fréquence régulière (prévue) quelconque membre puisse proposer un cas clinique dont il se sent la nécessité ou l'envie de discuter avec d'autres personnes. Les autres membres peuvent s'inscrire à ce groupe.

3/ Préparation de la première rencontre :

3 Mars, rencontre officielle : réserver

On va dans la semaine voire dispo réserver quelques tables au kaa

On paye quelques conso (vin et planchette) avec les thunes de l'asso (30 euros)

Pseudo-permanences au Kaa : et Ven 3 février et Ven 10 février, 19h30